



Cahier d'acteur

Débat public parc éolien du Tréport

Groupe des élu-e-s Ecologistes – Région Picardie

11 mail Albert 1er – BP 2616

80026 AMIENS Cedex 1

Contact : elus.picardie.crp@gmail.com

Site internet : <http://elus-picardie.eelv.fr/>

Europe Ecologie Les Verts Picardie

42 rue de la République - 80000 Amiens

Contact : contact.picardie@eelv.fr

Groupe des élu-e-s EELV - Région Haute-Normandie

73 rue Martainville

76000 Rouen

Contact : elus-hautenormandie@eelv.fr

Site internet : <http://elus-hautenormandie.eelv.fr/>

Europe Ecologie Les Verts de Haute-Normandie

34-35, quai du Havre – 76000 Rouen

Courriel : ecologie.hn@wanadoo.fr

Site internet : <http://hautenormandie.eelv.fr/>

Oui à l'éolien pour le futur de nos régions !

*En 2015, les risques encourus par un changement climatique non endigué sont de mieux en mieux évalués, et on sait par exemple que **la montée du niveau de la mer provoquerait la submersion d'une partie du Tréport et de Dieppe et une plus grande vulnérabilité aux tempêtes**. En 2015 surtout, nos territoires souffrent d'un chômage de masse, aux effets bien davantage perçus par la population.*

*Nous rapprochons ces deux phénomènes car nous sommes convaincus qu'il est possible de traiter ces deux maux en adoptant **un nouveau modèle de développement, basé sur les énergies renouvelables**, à haute intensité en emplois locaux et à faibles émissions de gaz à effet de serre. L'éolien en mer, essentiel à ce type de mix énergétique, et le parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport, constituent dans ce sens **une opportunité de développement pour toute une région**, avec la création d'usines au Havre ou d'une base d'exploitation et de maintenance à Dieppe.*

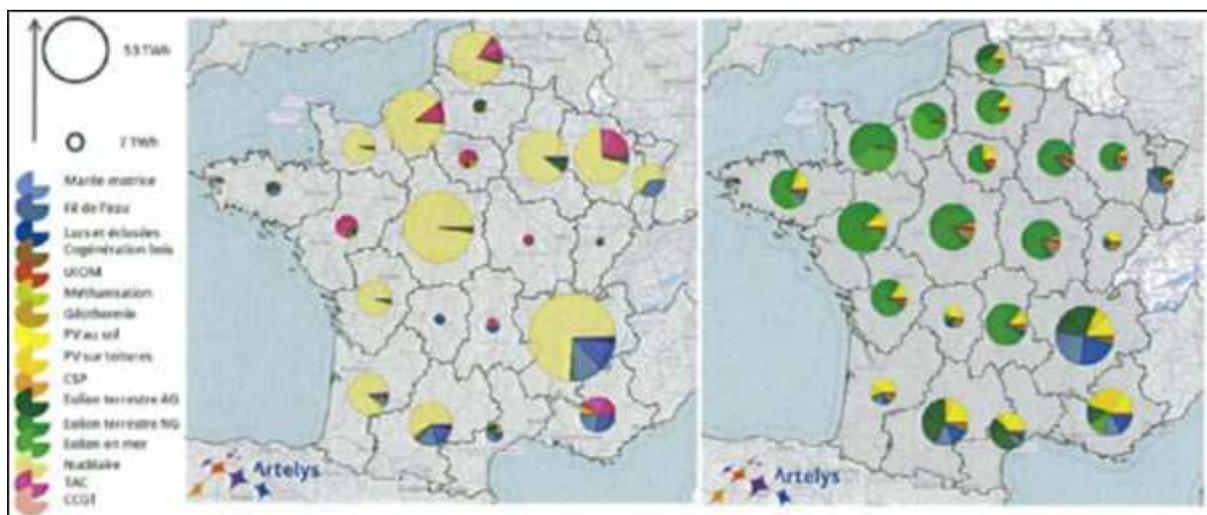
*Nous sommes à ce titre **favorables au projet mais déterminés à en maximiser les retombées pour les territoires**. Nous veillerons ainsi dans ce débat public et au-delà à ce que le développement du parc se fasse dans **la plus grande complémentarité avec les secteurs du tourisme, de la pêche ou de la sous-traitance industrielle**, au profit de tous. Enfin, nous soutiendrons **l'association des collectivités et des citoyens au financement et à la gouvernance du parc**, pour un projet ancré au plus près des territoires.*



I. L'éolien, à la base du modèle énergétique de demain

La France est aujourd'hui enfermée dans un modèle énergétique dépassé et dangereux. D'un côté, les combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) utilisés pour se chauffer, se déplacer ou les pointes de consommation électriques aggravent un dérèglement climatique qui se précise d'années en années, impactent la qualité de l'air et alimentent un déficit commercial qui était de plus de 60 milliards d'euros en 2013. D'un autre côté, avec une production d'électricité majoritairement issue de l'énergie nucléaire, nous sommes face à des risques d'incidents et d'accidents nucléaires sur notre territoire, de dépendance dans l'approvisionnement en uranium vis-à-vis des pays africains producteurs de ce minerai, aux situations politiques souvent instables, et surtout d'explosion des

coûts de production. Sur ce dernier point, l'industrie nucléaire française est effectivement à bout de souffle : des travaux du grand carénage (pour prolonger l'exploitation après 30 ans, plus 1 milliard d'euros par réacteur) qui prennent du retard, une éventuelle prolongation au-delà de 40 ans encore plus coûteuse et sans aucun retour d'expérience connu à ce jour, ou une nouvelle génération de réacteurs avec les EPR, dont Areva est aujourd'hui incapable d'en terminer la construction et qui produiraient une électricité 40% plus chère que celle produit par l'éolien terrestre.



Comparaison des productions électriques régionales actuelles et en 2050, comme projeté dans l'étude de l'ADEME "Vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050". L'éolien en mer (en vert clair), occupe une place importante, complémentaire, dans le mix électrique, du fait notamment de son haut facteur de charge.

Heureusement, il est possible de sortir de cette impasse et d'adopter un nouveau modèle énergétique, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en sortant du nucléaire, basé sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Cette évolution est techniquement possible comme l'ont prouvé les scénarios de Négawatt ou de l'ADEME, se ferait à coûts constants, et serait de plus très bénéfique à notre économie, en réduisant les importations de combustibles fossiles et relocalisant de nombreuses activités.

| | 100%ENR | 95%ENR | 80%ENR | 40%ENR |
|--------------------------------------|---------|--------|--------|--------|
| Coût de l'énergie consommée €/MWh | 119 | 116 | 113 | 117 |

Comparaison des coûts au MWh suivant le pourcentage d'énergie renouvelable dans le mix électrique français en 2050, étude ADEME « Vers un mix électrique 100% renouvelable »

Dans ce modèle énergétique presque entièrement basé sur des énergies variables, l'éolien en mer et le parc du Tréport en particulier est très important ; il bénéficie d'un facteur de charge élevé, d'une analyse de cycle de vie favorable et d'une adéquation aux réseaux électriques déjà existants. **Nous soutenons donc ce projet indispensable à un nouveau modèle de développement soutenable, favorable à notre environnement et source d'un nouveau économique.**

II. Le parc offshore de Dieppe le Tréport, une opportunité pour l'emploi dans la filière éolienne bi-régionale : nos régions agissent !

Une chance de transition écologique de l'économie locale dans des zones durement touchées par le chômage

Jusqu'alors dominés par les filières industrielles et portuaires traditionnelles, les zones du Tréport-Mers-les-Bains et de Dieppe sont durement touchées par la désindustrialisation et le déclin des activités des ports de moyenne taille, qui soumet le bassin d'emplois à un fort taux de chômage.

Le développement d'une nouvelle filière industrielle d'avenir autour de l'éolien offshore, c'est l'opportunité pour ces territoires de **répondre à l'enjeu de réindustrialisation** qui préoccupe ses acteurs et **redynamiser les activités traditionnelles en difficulté** (mécanique, chaudronnerie, la sous-traitance automobile, maintenance portuaire, etc) autour d'un véritable laboratoire de transition écologique de l'économie.

Le projet de parc éolien de Dieppe – Le Tréport permettra ainsi de créer des milliers d'emplois :

- **emplois directs** avec les usines *Adwen* au Havre, la construction de la sous-station offshore, pour l'installation en mer, le pilotage du projet, l'exploitation et la maintenance dans les bases de Dieppe et du Tréport, la recherche & développement dans la Métropole rouennaise ;
- **emplois indirects** de premier niveau (phase de construction et d'exploitation, fabrication des turbines et pièces détachées) et de second niveau (400 entreprise répertoriées) ;
- **emplois induits** (développés autour du projet : services publics, services aux personnes et aux entreprises, hôtellerie...)¹.

[Le soutien nécessaire des Régions, acteurs phares du développement économique et de la formation](#)

Illustration idéale de transition économique et écologique de territoire, ce projet est le premier à l'échelle industrielle, à reposer sur un modèle économique (le coût de revente du mégawatt heure) couvrant la construction, l'exploitation, le reversement de taxes locales et le démantèlement des installations.

Cette opportunité économique et environnementale est ainsi soutenue par **la Région Haute-Normandie** qui a accompagné, avec les élu-e-s écologistes, différents projets régionaux innovants avec l'appel à projets Energies (structuration d'une offre de formation professionnelle pour la filière, accompagnement des projets de recherche tels que le centre de R&D d'*Adwen* au Madrillet, le projet *WIN* et son centre de recherche *CEVEO*) et mobilisé les leviers permettant d'optimiser les retombées économiques attendues pour les territoires et les acteurs locaux.

La Région Picardie, avec son gisement de vent et sa géographie favorable (deuxième région française en termes de puissance éolienne terrestre installée²) s'est aussi engagée dans un soutien à l'innovation, en accompagnant les entreprises volontaires dans la filière éolienne et en 2014 avec l'espace de formation dédié au métier de technicien de maintenance de parc éolien, la plateforme WINDLab à Amiens. Avec une filière forte de 1 000 emplois, elle s'intéresse maintenant aux opportunités de l'essor de la filière offshore, notamment dans la diversification de ses entreprises.

¹ Pour exemple l'étude sur les retombées économiques du parc éolien Robin Rigg situé en Ecosse : 1,6 emploi induit dans le tissu économique local et national, pour chaque emploi direct ou indirect mobilisé.

² En pleine capacité, la production éolienne couvre la quasi-totalité de la consommation picarde et à l'horizon 2050, on devrait atteindre une énergie électrique équivalente à celle de 3 réacteurs nucléaires.



Nacelles de la plateforme de formation *WindLab* à Amiens :
30 personnes formées/an à la maintenance des parcs éoliens (taux d'embauche de plus de 85%)

Le maître d'ouvrage accompagne en outre le projet d'un **développement des compétences** des futurs travailleurs du parc et des usines (315 000 heures de formation prévues).

Cette coopération entre territoires avec les Régions, principaux acteurs publics de la formation professionnelle, offre ainsi de former une main d'œuvre locale hautement qualifiée et de pérenniser la filière régionale, ouverte à l'avenir (opportunités en Manche et Mer du Nord). Les équipements régionaux d'Amiens (*WindLab*) et de Fécamp devront être associés pour garantir l'offre et les volumes de formation nécessaires aux besoins de la filière.

III. Un projet qui doit se développer avec l'ensemble des acteurs du territoire

Co-construire avec les usagers de la mer

L'acceptation sociale nécessite une gouvernance démocratique de l'éolien. **Les pêcheurs notamment, principaux usagers de cette zone, doivent participer à la co-construction du projet de parc.**

Le maître d'ouvrage a déjà montré son écoute en faisant des choix techniques répondant aux demandes des pêcheurs (agencement favorable des éoliennes, limitation de leur nombre, exclusion de la zone des Ridens de Dieppe, signature d'une convention de collaboration avec les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins).

Les écologistes encouragent le maître d'ouvrage à poursuivre ses efforts pour **concevoir un parc éolien compatible avec les pratiques usuelles sur la zone et accompagner les pêcheurs dans leur démarche tournée vers une pêche durable**. Ils demandent également à la Préfecture maritime de **permettre le maintien des pratiques de pêche artisanale à l'intérieur du parc**, tout en garantissant la sécurité des hommes et des navires.



Respecter le patrimoine naturel et culturel

Il est également essentiel de **minimiser les impacts environnementaux du projet**, particulièrement lors de la phase de construction. La priorité doit être donnée à la préservation des espèces protégées et ordinaires et de leurs milieux. Les écologistes saluent ainsi l'initiative du Syndicat des Energies Renouvelables en vue de faire évoluer la réglementation actuelle de balisage, qui engendre un impact lumineux important, pouvant perturber les riverains ou la faune.

Fragilisé du fait de l'érosion et du changement climatique, **le trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière**. Les écologistes demandent ainsi au maître d'ouvrage de mettre en place une gestion adaptative pour corriger les impacts environnementaux de la construction au démantèlement du parc, en suivant les recommandations des études scientifiques d'impacts en cours. Ils encouragent également le maître d'ouvrage à s'investir dans des projets de recherche visant à réduire l'impact environnemental des parcs éoliens en mer.

Un moyen de conjuguer respect et promotion des espaces naturels remarquables du littoral normando-picard et retombées économiques positives pour les riverains et notamment les pêcheurs est le développement d'un tourisme tourné vers le parc : visites, tourisme industriel, nouvelles activités de nautisme... Les écologistes sont convaincus que ce parc peut devenir un vecteur de développement de l'offre touristique et des loisirs en mer, qui compléterait intelligemment l'offre existante autour du patrimoine culturel et naturel de la frange littorale.

Associer les citoyens et les collectivités à la transition écologique des territoires

Le code général des impôts prévoit une taxe spéciale concernant les projets éoliens en mer³ qui doit servir de **levier pour la transition écologique du territoire**.

Il est aussi pertinent, au-delà des enjeux économiques et environnementaux, de penser des outils et des processus pour **réussir l'implantation locale du projet, gagner l'adhésion des acteurs territoriaux et intéresser les citoyens**.

³ Taxe répartie entre les communes du littoral (50%), les pêcheurs (35%) et le soutien aux projets en faveur du développement durable (15%). Versée à compter de l'année suivant le démarrage d'activité du parc elle devrait représenter un montant d'environ 7 millions d'euros par an.

Ainsi dans les actions d'accompagnement, celles visant la lutte contre la précarité énergétique, la maîtrise de l'énergie dans les territoires avoisinants, le soutien à des projets de recherche sur le stockage d'énergie d'origine renouvelable et sur l'éco-mobilité (comme le projet *Terramer* permettant de réduire la consommation d'énergie des navires), la protection et la restauration du littoral et de sa biodiversité, doivent être les priorités, car elles permettront les retombées les plus concrètes et durables pour les populations locales. Pour bien flécher les financements vers ces actions, nous proposons une **mise en commun des ressources fiscales dans un fond cogéré**, et éventuellement abondé en complément, par les différents acteurs du projet, professionnels, collectivités locales (comprenant aussi les Régions) et représentants de la société civile. Cette instance devra également pouvoir participer au suivi et à la gestion du parc pour une gouvernance démocratique de l'éolien en mer.

La création d'une **Société d'économie mixte (SEM)** ouverte aux collectivités locales permettrait à celles qui le désirent de prendre une participation dans la société « Eoliennes du Tréport » après élargissement de son capital

Les écologistes appellent également la société « Eoliennes du Tréport » à s'ouvrir à **la participation d'un fonds d'investissement d'initiative citoyenne**. Ce fonds innovant permettrait de fédérer des projets de dimension locale et associerait les citoyens-épargnants à la gouvernance de la société.

De tels outils permettraient d'une part de faire **bénéficier concrètement aux habitants** des retombées sous des formes multiples et nouvelles, à travers des micro-projets individuels dédiés ou des projets coopératifs, en fonction des choix faits par le collège créé à cet effet. Ainsi des projets concrets d'aide à la rénovation d'un logement vétuste, d'équipement d'une maison en matériel d'énergie renouvelable, d'isolation d'un bâtiment associatif... illustreraient positivement la compatibilité et la complémentarité sur le territoire entre le portage industriel d'un parc à grande échelle et le développement d'outils de financement citoyen local. Ils permettraient d'autre part **d'expérimenter des processus innovants**, au-delà des apports en termes d'emplois et de participation à la transition énergétique, en terme de gouvernance locale en structurant le dialogue entre acteurs industriels, institutionnels, associatifs et citoyens qui doivent chacun prendre leur part dans la réussite de cette évolution territoriale qu'engendre un tel projet.



Autant de d'exemples de possibilités ainsi évoquées et à concrétiser en fonction des volontés, pour ceux qui souhaitent s'impliquer, manifester concrètement leur adhésion au projet, contribuer à sa gouvernance, d'orienter une part de ses retombées économiques vers l'accompagnement de la transition énergétique de notre territoire.